Compte-rendu

Négociation préalable dans le cadre de l'alerte sociale

L'intersyndicale SNUipp-FSU, SE-Unsa, Sud-Education et CGT Educ'Action a déposé, vendredi 29 juin, une alerte sociale concernant les promotions Hors-Classe.

Les revendications portent sur les points suivants :

- non-tenue d'un groupe de travail préalable à la CAPD, permettant de vérifier la correspondance des notes et des avis ;
- non-respect de la parité hommes femmes dans les promus ;
- refus de prise en compte de la carrière complète des anciens instituteurs ;
- refus d'actualisation de l'appréciation selon les retards d'inspection;
- refus de prise en compte de l'AGS dans le barème.

L'IA-DASEN a décidé d'inviter pour la négociation une délégation intersyndicale ce lundi 2 juillet, à 17h. C'est Monsieur le Secrétaire Général qui a reçu la délégation, l'IA-DASEN étant en déplacement.

La négociation point par point

1. non-tenue d'un groupe de travail préalable à la CAPD, permettant de vérifier la correspondance des notes et des avis

Cela a été travaillé conjointement, entre les IEN et la DASEN. Les appréciations ne sont pas mises de façon arbitraire et les personnels sont traités de façon juste.

- → Pas de groupe de travail cette année (ce serait remettre en cause le travail et le professionnalisme des IEN).
- 2. non-respect de la parité hommes femmes dans les promus

Le texte réglementaire n'est pas respecté. Le tableau de promotion doit faire état de la représentativité du métier, à savoir pour le Cantal 77% de femmes et 23% d'hommes.

Dans le 1^{er} projet présenté la semaine dernière, 2 fois plus d'hommes étaient promus.

→ Pour la CAPD de jeudi 5/07, seront promus 77% de femmes et 23% d'hommes, soit 21 femmes et 6 hommes.

3. refus de prise en compte de la carrière complète des anciens instituteurs

La carrière des anciens instituteurs n'est prise en compte qu'à partir du moment où ils sont passés PE.

→ L'IA-DASEN a fait savoir qu'elle respecterait les textes et les demandes du recteur, à savoir AGS dans le corps de PE uniquement.

4. refus d'actualisation de l'appréciation selon les retards d'inspection

Les appréciations données sont figées pour des années si le texte concernant les promotions Hors-Classe n'est pas modifié. Chaque PE doit avoir la possibilité d'évoluer. De même, l'appréciation d'un PE doit être actualisée en fonction de la date de sa dernière inspection.

→ Cela devra certainement être discuté, mais pour l'instant cela ne rentre pas dans le cadre des consignes données par le Recteur.

5. refus de prise en compte de l'AGS dans le barème

Le SNUipp-FSU a souligné le fait que certains départements d'académies voisines ont obtenu l'intégration de l'AGS dans le barème.

Devant le refus de l'IA-DASEN, transmis par Monsieur le Secrétaire Général, l'intersyndicale propose de bonifier l'AGS pour les collègues retraitables.

→ Les propositions ne sont pas retenues.